

*Proposition présentée par les députés:*

*M<sup>mes</sup> et MM. Antonio Hodgers, Christian Bavarel, Sylvia Leuenberger, Esther Alder, Anne Mahrer et Stéphanie Nussbaumer*

*Date de dépôt: 4 mars 2003*

*Messagerie*

## **Proposition de motion**

### **visant à l'engagement de détenteurs de permis C dans la police genevoise**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- que, malgré l'effort fait en 2000 pour abaisser le nombre d'heures supplémentaires dans la police, le solde cumulé de ces heures supplémentaires s'élevait déjà à 284 773 heures à la fin de l'année 2002 ;
- que, au-delà de l'accroissement de la charge de travail, un réel problème de recrutement se pose actuellement dans la police ;
- que, malgré l'augmentation de la ligne budgétaire prévue pour l'engagement de personnel complémentaire dans la police, les postes supplémentaires n'ont pu être pourvus ;
- que Genève est une société multiculturelle et que l'engagement de personnes issues de communautés étrangères favoriserait le dialogue avec ces communautés et l'intégration des étrangers à la vie de la cité ;

- que la modification de la loi sur la police proposée par le Conseil d'Etat ne prévoit pas d'ouverture dans ce sens,

invite le Conseil d'Etat

à prévoir et faciliter l'engagement de détenteurs de permis C dans la police genevoise.

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Genève est l'une des cités les plus sûres au monde. Plusieurs facteurs y contribuent, mais la compétence et la qualité de notre police en sont assurément des composantes déterminantes.

Cependant, faute de moyens suffisants en personnel, les conditions de travail dans la police se détériorent :

- accumulation constante d'heures supplémentaires qui ne peuvent être reprises en congé vu le manque d'effectif ;
- limitation par là même des temps de récupération nécessaires pour offrir un service de qualité dans un secteur aussi exposé ;
- dégradation de l'image de la police par l'impossibilité physique de répondre adéquatement à des demandes légitimes de citoyens.

Cette situation conduit certains fonctionnaires de police à offrir leurs services aux polices d'autres cantons, alors que, dans le même temps, les écoles de recrue de la police attirent de moins en moins de candidats.

Selon nos sources, durant les années 1994 à 1997, le nombre de personnes attirées par la fonction de policier était de 500 à plus de 700, ce qui permettait de compter 200 à 300 candidats aux examens, pour finalement retenir annuellement les 10 à 15 meilleurs.

En 2000 et 2001, seuls 60 à 70 candidats se sont présentés aux examens. Il va sans dire que, pour garder un recrutement de qualité, ces chiffres ne sont plus suffisants.

Parallèlement, on assiste au développement d'entreprises privées de sécurité qui se voient confier de plus en plus de tâches par des organismes privés, voire par des collectivités publiques. Le citoyen se trouve donc régulièrement confronté à des agents de sécurité privés et non plus à des représentants de la loi. Or, que sait-on de ces agents de sécurité, de leur formation, de leur personnalité, de leur mode d'intervention, de leur aptitude au contact avec le public ?

Le parlement genevois ne peut rester inactif face à cette dégradation des conditions d'exercice des fonctions de maintien de l'ordre et de la sécurité.

Les motionnaires ne prétendent pas résoudre tous les problèmes énoncés ci-dessus par l'invite qu'ils vous demandent de suivre. Il s'agit juste d'autoriser une partie importante de la population de notre canton à pouvoir œuvrer pour le maintien de l'ordre et de la sécurité à Genève.

Ouvrir la police aux différentes communautés qui constituent Genève permettrait, d'une part, d'élargir considérablement le cercle des personnes susceptibles de se présenter aux examens de recrutement de la police genevoise, et, d'autre part, de favoriser le dialogue et la proximité entre la police et les communautés étrangères habitant à Genève.

Genève compte plus de 100 000 personnes au bénéfice d'un permis C. La connaissance de langues et de mentalités proches de leur culture d'origine permettrait à ces nouveaux policiers, détenteurs de permis C, de faire dialoguer les normes et les valeurs issues de notre législation avec les cultures des communautés représentées à Genève.

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à bien vouloir adopter cette motion et à la renvoyer au Conseil d'Etat.